

Association « L'Etoile des Enfants »

Historique de l'association « l'étoile des enfants »

L'association « l'étoile des enfants » (EDE), régie par la loi du 1er juillet 1901, a été déclarée à la sous-préfecture de Brest le 18 novembre 2003.

La date de sa parution au journal officiel de la République Française date du 27 décembre 2003 (page 6495 – indice 553).

L'association « l'étoile des enfants » a pour objet d'apporter une aide aux enfants défavorisés et en souffrance.

L'association est habilitée à délivrer des certificats de déduction fiscale. (cf article 200 du code général des impôts)

Les membres de l'association « l'étoile des enfants » [adhérents(es), donateurs(trices), bienfaiteurs(trices)...] s'engagent à verser annuellement 10 euros à minima. Le prix de cette adhésion n'a pas bougé depuis la création de l'association,

L'étoile des enfants intervient depuis son origine en Inde – État du Tamil Nadu – Écoles de Neelankarai et d'Injambakkam. Son action a permis de financer plusieurs projets de rénovation et d'extension des bâtiments dans ces 2 écoles.

A partir de 2007, l'association s'est engagée sur d'autres projets dans d'autres pays (Madagascar, Uruguay, Brésil, Burkina Faso) et depuis 2010 nous intervenons à Haïti.

De nombreux micro projets, en partenariat avec d'autres associations ont été également financés dans d'autres pays : Namibie, Mali, Bénin, Népal, Laos, Sénégal....

La quasi totalité des projets porte sur des investissements dans les écoles (rénovation et construction de salles de classe), la prise en charge chirurgicale réparatrice au profit d'enfant souffrants d'handicaps, la création de jardin scolaire, la création d'école maternelle et de centre de loisirs pour des enfants, des aides apportées aux cantines scolaires....

Tous ces projets sont financés grâce à la générosité de nos adhérents(es) et bienfaiteurs(trices).

Au nom des enfants qui bénéficient des retombées de ces actions, tous les administrateurs (trices) vous remercient pour votre générosité.